

# Ligne à Grande Vitesse Bordeaux Toulouse

COLLECTIF USV  
regroupant sur 40 km  
associations et élus  
sur 25 communes de  
Saint-Jory à Castelsarrasin



## Commission Consultative CC2c Partie sud : de Castelsarrasin à Toulouse

05 / 08 / 2010

Objet : communiqué de presse sur les Risques Majeurs et le Principe de Précaution relatif au tracé « D » de RFF

à l'attention de Mesdames, Messieurs :le Président de la République,le Premier Ministre,  
le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des collectivités territoriales,  
le Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer,  
la Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie, le Secrétaire d'Etat chargé des Transports,  
le Ministre de la Culture et de la Communication,  
le Ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche,

Ci-après notre dernier communiqué de presse :

LGV : L'étude du Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Toulouse

Le glissement de terrain est, en France, le deuxième risque naturel après les inondations.  
Dans le coteau sur lequel sont situés Pompignan et Saint Rustice, RFF prévoit de réaliser un tunnel pour le TGV dans sa proposition « D ». Ce projet cumule deux risques : le risque Mouvements de Terrain, risque de niveau rouge et le risque inondation.

Une analyse géologique a été réalisée par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Toulouse. Elle met clairement en évidence « la modification du régime hydraulique naturel et les mouvements de terres ». Dans la proposition « D », RFF veut réaliser un tunnel dans la zone rouge dans laquelle « toute nouvelle construction devrait être interdite » et dans laquelle les « travaux comme la réalisation de construction, ouvrage ou aménagement de toute nature même provisoire, sont à proscrire pour ne pas augmenter le risque ou activer les mouvements »

Il convient donc d'appliquer, à fortiori dans cette zone à risques, le principe de précaution.

De plus, dans une lettre datée du 15 février 2010 et cosignée par Jean-Louis BORLOO et Chantal JOUANNO, le Ministre d'Etat et la secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie soulignent l'importance du Principe de Précaution inscrit dans la Constitution depuis 2005. Ils insistent notamment sur la continuité des décisions à prendre dans les situations où le risque est avéré.

Le Collectif Régional "Union Pour la Sauvegarde des Villages" dénonce les risques considérables que prend RFF avec le tracé « D », alors que le tracé « autoroute » proposé par le collectif est plus sécuritaire au niveau des Risques Majeurs.

Mr Thierry Fourcassier, Porte Parole du Collectif Régional, revient également sur « la modification du régime hydraulique » indiqué par le Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées. « Nous venons d'avoir un exemple des conséquences de cette modification la semaine derrière avec le forage du tunnel pour le TGV dans les Pyrénées Orientales. En ont découlé le tarissement de sources et des modifications de l'écoulement de l'eau. A Pompignan et Saint Rustice, la zone est déjà classée inondable et en risque mouvements de terrains. Les conséquences d'une modification de l'équilibre instable hydraulique pourraient être catastrophiques. Pourquoi aggraver ces risques avec la proposition « D » de RFF alors que la proposition « autoroute » est bien plus sécuritaire ? Espérons que Jean Louis Borloo et Dominique Bussereau prennent la bonne décision. »

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs les décideurs, nos sincères espoirs.

Thierry Fourcassier, porte parole du collectif régional « Union pour la Sauvegarde des Villages ».